



COMITE DE SUIVI TELETRAVAIL

Le comité s'est réuni pour la seconde fois le 11 décembre 2017. À cette occasion un bilan sur la mise en œuvre du télétravail a été présenté. La documentation relative au télétravail est disponible sur le site Bravo Victor à l'adresse suivante : <https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/carriere/teletravail>

Procédures métiers

Une démarche qualité est engagée par SDP. Elle consiste à écrire les bonnes pratiques correspondantes à une gestion intégrée du télétravail mais également à clarifier les actions de la chaîne RH dans la mise en œuvre de la réglementation et de la répartition des tâches. Cette procédure sera adressée, pour amélioration, aux services vers la fin janvier.

Procédures SIRH

Dans l'outil SIRH, le télétravail est géré au niveau de l'onglet carrière de l'agent. Dans cet espace est repris l'ensemble des données permettant d'éditer les documents relatifs au télétravail.

FO a demandé :

- qu'une relance automatisée des agents soit générée par l'outil environ deux mois avant la fin du télétravail afin que les agents puissent avoir le temps nécessaire de renouveler leur demande,
- que le formulaire de recours soit disponible sur SIRH.

Formations

Une conférence par l'IGPDE est programmée le 30 janvier 2018 dans l'amphithéâtre de Farman de 9h30 à 12h30 cette conférence pourra être suivie en visio-conférence depuis les sites équipés.

Des formations pour les encadrants de télétravailleurs sont également prévues et un module d'e-learning est à l'étude.

Ces formations sont obligatoires mais ne constituent pas un prérequis indispensable à la mise en œuvre du télétravail.

Suivi de la mise en œuvre

Le portail BV est maintenant disponible depuis l'extérieur. La mise en œuvre en interne à la DGAC d'un IGC (un certificat d'authentification) sera opérationnelle en 2018 avec l'objectif de doter chaque agent avant fin 2019 de ce dispositif dans le but affiché de favoriser le télétravail et le travail nomade.

Ce point particulier de l'accès sécurisé sera à l'ordre du jour du prochain comité de suivi.

Suivis quantitatif et qualitatif

Services	Demandes acceptées (au 7/12)		
	Hebdo	Mensuel	Total
BEA	2	0	2
DG	1	0	1
DSAC	66	35	101
DSNA	108	70	178*
DTA	9	2	11
STAC	9	0	9
SEAC/PF	1	0	1
SG	11	5	16
SNIA	11	2	13
SSIM	16	0	16
ENAC	1	3	4
Total général	235	117	352

* dont DTI : 141 et DO/EC : 2, soit pour tout le reste de la DO : 35 demandes acceptées !



COMITE DE SUIVI DU TELETRAVAIL DU 11 DECEMBRE 2017

L'administration a reçu, au 7 décembre 2017, un total de **414 demandes**, il y a donc eu **62 refus**. FO rappelle à ce sujet aux agents intéressés par le télétravail l'importance de bien **justifier**, dans leur demande, leur période de télétravail souhaitée par la réalisation de tâches éligibles en volume suffisant. Les agents dont la demande a été refusée peuvent en déposer une nouvelle sans délai.

À noter que parmi les 352 télétravailleurs, se trouvent pratiquement autant d'hommes que de femmes.

Si FO remarque que la position de la DO évolue, FO regrette que cela se fasse encore **trop** timidement, surtout en comparaison de ce qui se passe dans les autres Directions. Le DO a confirmé cette ouverture à petits pas, et a évoqué l'existence d'une liste de postes non éligibles, qui est contraire aux textes officiels (dont la décision DGAC) où sont évoquées des **tâches non éligibles**. **Ce qui est inacceptable !**

FO regrette également que le télétravail soit perçu comme un « cadeau » fait aux agents qui en bénéficient, alors qu'il s'accompagne d'un gain d'efficacité déjà perçu par certains services.

SDP indique qu'un questionnaire anonyme sera adressé aux agents télétravaillant et à leurs encadrants afin de recueillir des données qualitatives sur cette mise en œuvre. Il comportera des questions d'appréciation et la possibilité de commentaires libres. Les résultats seront présentés au prochain Comité de suivi.

Questions diverses

FO a demandé qu'un guide santé sécurité dédié au télétravail soit réalisé et transmis aux télétravailleurs.

FO s'inquiète des conditions particulières de mise en œuvre du télétravail à l'ENAC, prévue début 2018. L'obligation de télétravailler depuis sa résidence principale par exemple va au-delà des principes.

Le prochain comité de suivi du télétravail aura lieu en juin 2018.

Vos représentants FO :

Yann Lafitte, Jérôme Caffin (SNNA-FO) Dominique Thomas (SNPACM-FO) Hélène Bastianelli (SNICAC-FO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

